



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs CSPO et CVPO, par Diego Clausen et Beat Rieder
Objet **Swiss Innovation Park et les zones d'aéroport de Rarogne/Tourtemagne**
Date 13.03.15
Numéro **4.0147**

Les intervenants évoquent la « volonté de créer des emplois attractifs dans le Haut-Valais » en associant l'association Swiss Innovation Park Rarogne / Tourtemagne au projet de Parc Suisse d'Innovation, en lien avec l'antenne Energypolis à Sion. Il s'agirait :

En premier lieu « de convenir d'un traitement privilégié des sites de Rarogne et Tourtemagne en tant que composantes intégrantes de l'antenne Energypolis ». A cet égard il convient de rappeler que ces sites ont déjà été intégrés par le canton comme sites d'implantations d'entreprises, et donc d'emplois potentiels, dans son document de postulation au hub intercantonal SIP West EPFL (EPFL et cantons de GE-VD-NE-VS). Il ne peut par contre y avoir de « traitement privilégié » dans le cadre de l'antenne Energypolis, mais des collaborations à examiner.

Ensuite « d'exiger de la Confédération la cession des zones d'aéroport à Rarogne (cavernes et place) et Tourtemagne (parties de l'aérodrome) en droit de superficie aux collectivités publiques. » Dans ce cadre le canton est prêt à soutenir une nouvelle demande à la Confédération en cas de projet concret, le message évoqué exigeant une affectation en lien avec le parc suisse d'innovation, tout en rappelant que le Département fédéral de la défense (VBS) a jusqu'ici indiqué que ces installations restaient nécessaires à l'armée.

Enfin « de solliciter des prêts à des conditions privilégiées auprès de la fondation nationale Swiss Innovation Park afin de financer des infrastructures de recherche en matière d'énergie ». Précisons à cet effet que le message prévoit en fait des cautionnements fédéraux pour un montant maximal de 350 millions sur la période 2016-2024, cautionnements devant permettre d'obtenir un taux d'intérêt favorable. Le besoin effectif et la pertinence de la recherche devant être démontrés.

Dans ce sens et si des infrastructures de recherche coordonnées et complémentaires avec le projet Energypolis peuvent être développées sur les sites de Rarogne – Tourtemagne, une demande de cautionnement fédéral pourra être faite auprès de la Fondation Swiss Innovation Park.

Conséquences sur la bureaucratie : aucune

Conséquences financières : aucune

Conséquence sur la RPT : aucune

Il est proposé l'acceptation du postulat.

Sion, 25 novembre 2015